



Soutien émotif

Politique pour les élèves qui utilisent leur appareil électronique et leur ordinateur personnel à l'école pour l'année scolaire 2017-18

Il est de plus en plus fréquent que les élèves apportent des appareils électroniques et des ordinateurs personnels à l'école. Afin d'éviter tout problème, voici la politique d'utilisation au secteur de l'adaptation scolaire.

1. Les élèves qui utilisent leur ordinateur personnel doivent obligatoirement s'assurer que la pile est chargée, car il sera difficile de le faire dans les classes.
2. Durant les pauses ainsi que durant l'heure du dîner, il est permis d'utiliser les appareils électroniques de type Ds, tablette, Iphone, Ipod...
3. Pour la période du dîner: il est permis d'utiliser les ordinateurs personnels entre 12:15 et 13:20 uniquement en classe-ouverte.
4. L'ordinateur fourni par l'école (mesure 30812) peut être **UNIQUEMENT** utilisé à des fins pédagogiques ou pour un projet autorisé par la direction. **LES JEUX NE SERONT PAS TOLÉRÉS.**
5. Les moments de privilèges accordés pour l'utilisation des ordinateurs personnels en classe sont à la discrétion de chaque équipe (titulaire et TES).

Notez que :

- **Si un élève ne respecte pas les consignes données par l'adulte, il pourrait se voir retirer le privilège d'utiliser son appareil.**
- **L'école n'est aucunement responsable des bris, pertes ou vols de tous les appareils électroniques personnels.**

Merci de votre collaboration

Josée Boulianne
Directrice adjointe, adaptation scolaire